



LETTRE D'INFORMATION DES ETUDIANTS SOURDS DE FRANCE

n°4
Novembre 2006

Bulletin du secteur ETSF
Etudiants Sourds de France

Edito

**Chers étudiants, anciens étudiants, futurs étudiants,
Chers citoyens,**

Après la décision du désengagement de l'AGEFIPH, **le règne de l'inquiétude reste omniprésent** bien que le gouvernement nous ait bien promis en répétant qu'il va se charger et qu'il va mettre en place un nouveau dispositif.

Le gouvernement a réellement réagi dans le mois de Juin 2006 où j'ai participé au comité de pilotage avec le président UNISDA, à seulement 3 mois avant la rentrée universitaire 2006. Je vous ai informé sur plusieurs communiqués et sur le site de Websourd.

Maintenant, c'est l'heure de tirer un premier bilan. Les responsables des écoles supérieures n'ont jamais reçu les consignes ou les circulaires des pouvoirs publics dont le gouvernement. Ils ont court dans tous les sens, en particulier ils s'adressent aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Cependant **ces initiatives ne correspondent pas vraiment au nouveau dispositif** (demandes de subventions adressées à un comité de pilotage des étudiants handicapés) mis en place par le gouvernement. Parfois ils ont pris des risques importants pour financer les frais de l'accessibilité (interprètes, codeurs, prise de note) sans savoir s'ils obtiendront ou pas les subventions. **Les étudiants nous ont appelé plusieurs fois pour se renseigner sur les aides** car ils n'ont pas d'informations précises pour débiter leurs étudiants et leurs écoles supérieures ne savent rien non plus. Ces conséquences provoquent la chute de motivation et la

dégradation morale des étudiants sourds. Bien entendu, la réussite de l'étude dépend de la motivation et du moral.

Alors je peux affirmer que le premier bilan est catastrophe. Le gouvernement assume-t-il sa responsabilité de ces conséquences ? Malgré leurs revendications, leurs contacts et leurs rappels adressés au gouvernement, il n'a pas vraiment consulté les étudiants sourds, au lieu des services et des grandes associations pour leurs fins commerciales. Où est la liberté de choix des étudiants sourds ? Faudrait-il laisser ces services et associations de manipuler les étudiants sourds. **Je demanderai lors de la prochaine réunion du comité de coopération aux associations locales des étudiants de réfléchir suite au premier bilan et de décider des actions éventuelles pour les mois à venir pour préserver les étudiants sourds à court terme.**

Enfin, je n'ai pas d'intention, depuis le début de mon mandat de ne pas faire des divisions mais rester en solidarité pour défendre et revendiquer ensemble notre valeur des étudiants sourds. **Si vous constatez vos situations qui sont dans l'impasse, adressez-les-moi par mail : etsf.fnsf@wanadoo.fr.** Je les transmettrai aux pouvoirs publics afin de les mettre en pression.

**A notre solidarité, à notre amitié.
Pascal Marceau,
Responsable du secteur ETSF**

COMMUNIQUE DE L'UNISDA ET D'ETSF

Rentrée 2006 : les étudiants sourds poursuivront leurs études

Le dispositif transitoire prenant le relais de l'Agefiph en matière d'accompagnement des étudiants a été présenté par les pouvoirs publics lundi 19 juin 2006.

Un **fonds annuel de 5 millions d'euros**, aujourd'hui abondé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le ministère de l'Éducation nationale, est mis en place et permettra aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études supérieures sans rupture du financement du dispositif dont ils bénéficiaient jusqu'à présent.

Un **comité de pilotage** national, présidé par le Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées, instruira les demandes. Les associations

représentatives des usagers bénéficiaires seront associées à ce comité de pilotage.

Les moyens financiers seront versés aux **Universités** qui passeront des **conventions** avec les associations gestionnaires de service d'accompagnement. Les modalités d'intervention de ces accompagnements seront précisées dans un **cahier des charges** en cours de rédaction.

Les étudiants qui bénéficiaient déjà de la prise en charge de l'accessibilité de leurs études en 2006 resteront au même régime. Les nouveaux étudiants devront obtenir une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie de leur maison départementale des personnes handicapées. Les maisons

départementales seront prochainement sensibilisées et les Universités seront destinataires d'une circulaire.

L'UNISDA a salué l'architecture de ce dispositif qui correspond aux propositions de l'association Droit au Savoir à laquelle elle s'est associée dans sa mobilisation.

(...) Avec d'autres associations, l'UNISDA a interrogé les pouvoirs publics sur la pérennisation de ce dispositif relais, sur la situation des lycéens qui bénéficiaient du concours de l'Agefiph ainsi que des étudiants qui recevaient directement l'aide de l'Agefiph, et des étudiants suivant leurs études dans des établissements autres que les Universités. (...)

**Jérémie Boroy, président de l'UNISDA
Pascal Marceau, président d'ETSF,**



Présentation de la nouvelle équipe ETSF

Conseil des étudiants sourds

Président : Pascal MARCEAU
Chargée de communication : Karine BASLE
Délégué de la commission « futurs Etudiants » :
Vincent QUENOT
Déléguée de la commission « Etudiants actuels » : Ellen
SEAU
Trésorière générale : Sandra DEMAISON
Trésorier adjoint : Etienne GUILLOU
Webmasters : David CLOUX et Vincent QUENOT
Chargée de relations internationales : Sabine PACALON

Commission « Futurs Etudiants »

Délégué : Vincent QUENOT
Déléguée adjointe : Laure GRANDVIENNOT
Conseiller : Sandra DEMAISON

Commission « Etudiants Actuels »

Déléguée : Etienne GUILLOU
Déléguée adjointe: Ellen SEAU
Conseillère : Sabine PACALON
Conseillère : Karine BASLE

Séminaire du 14 Avril 2006 à Lyon

Le séminaire est commencé par le témoignage d'un étudiant en architecture à Toulouse afin de faire comprendre les problèmes rencontrés en tant qu'étudiant au niveau d'aides humaines. Ensuite, le Secteur ETSF a invité trois intervenants dans le but d'accompagner les jeunes sourds dans leurs études, de venir exposer leur



point de vue sur le problème actuel des étudiants, leurs objectifs, et leurs propositions quant à la prochaine mise en place des structures en faveur des étudiants handicapés, suite à la promulgation de la loi du 11 février 2005.

Monsieur VOITA, Président de l'Association Droit au Savoir, qui regroupe une trentaine d'associations impliquées dans toutes sortes de handicaps. Il souhaiterait créer un fond de financement pour tous, auquel chacun aurait droit et dont le Relais Handicap contrôlerait les dépenses.

Monsieur Jean Louis BOSCH, président de la fédération des parents d'enfants sourds, l'ANPEDA travaille

en étroite relation avec Droit de Savoir depuis des années.

Monsieur Barraud, président de l'URAPEDA (Rhône-Alpes) pense qu'il est important que ce soit les



étudiants sourds qui se battent, car ils connaissent mieux les problèmes puisqu'ils les vivent au quotidien, l'association est juste là pour les aider.

Monsieur Marceau, Président du Secteur ETSF, ajoute qu'une bonne fois pour toutes il n'y aura pas de coupure de financement pour la rentrée de 2006/2007 et demande de ne pas changer de filière en s'orientant vers les études professionnelles par peur de ne plus avoir de financement.

La matinée est terminée par la présentation par **Madame Fanny Corderoy du Tiers et son collègue entendant, Monsieur Tom Hindaye**, d'un projet qui aiderait certainement beaucoup les étudiants sourds dans leurs études. Il s'agit de **Viable Technologie France (V.T.F.)**



Dans l'après-midi, on s'est regroupé en deux ateliers :

1. Futurs étudiants :

Nous avons exprimé des inquiétudes faute d'informations adaptées aux futurs étudiants sourds. Ainsi, nous avons abordé le problème du choix des études en fonction de la disponibilité des interprètes, et non pas selon les goûts. Les jeunes ont besoin d'informations

sur un site (vidéos, témoignages) et d'un guide CIO spécialisé.

Par ailleurs, la majorité des étudiants sont prêts à se déplacer loin du domicile familial pour suivre des études dans le regroupement des étudiants sourds par filière.

2. Étudiants actuels :

Nous avons évoqué les problèmes rencontrés lors de nos études, et réfléchi à ce que peuvent apporter les solutions proposées durant le séminaire, nous avons aussi constaté qu'il y a quelques anomalies dans le fonctionnement du financement des études de chacun.



Pour conclure, il a été décidé qu'il faudrait créer un contrôle

des financements, que l'argent versé soit bien utilisé à bon escient par les services d'interprètes ou autres, et qu'il n'y ait pas d'abus, qu'il faudrait plus de professeurs sourds, et aussi qu'il faudrait tenter de regrouper les étudiants sourds dans les mêmes facultés pour ceux qui ont choisi la même filière.

Le séminaire est clôturé par la réunion informelle où les bilans du secteur ETSF ont été exposés et l'élection des dirigeants ETSF a eu lieu.



**Des idées ? Des remarques ?
Pour nous rejoindre ?
Contactez-nous !**

ETSF-FNSF
41 rue Joseph Python
75020 PARIS
Fax : 01 40 30 18 21
etsf.fnsf@wanadoo.fr



Retrouvez-nous sur le Web !
<http://etsf.fnsf.free.fr/>